

## Consignes de remplissage et nomenclature des données du rapport d'activité des CAMSP

**Le rapport d'activité des CAMSP a été réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants de la CNSA, de la DGCS, de l'ANECAMSP, des ARS, des CG, de la CNAM et de l'ADF. Il a pour but d'harmoniser le recueil de données des CAMSP par les ARS pour rendre possible leur agrégation afin de réaliser des statistiques régionales et nationales qui seront restituées annuellement aux partenaires cités. Ce rapport d'activité est une référence pour décrire l'activité annuelle des CAMSP.**

Il est prévu qu'une partie des données chiffrées pourront être comparées sur trois ans dans des tableaux spécifiques ; ces tableaux seront remplis de manière cumulative : uniquement pour 2014 en 2015, puis pour 2015 et 2016. Ainsi les données seront disponibles pour trois ans à partir de la saisie de 2017.

*Mode de remplissage : Le tableau Excel fourni pour la saisie des données est figé pour permettre la saisie de texte ou seulement de chiffres selon les cases afin de pouvoir sommer les données chiffrées. Il n'est pas possible de rajouter de lignes ou de colonnes sauf lorsque cela est précisé. Les données requises sont décrites ci-dessous.*

*Les cases grisées correspondent à des calculs automatiques à partir des données saisies.*

*Pour une bonne prise en compte de vos données, laisser des « blancs » ou non-réponses uniquement lorsque l'information n'existe pas. Si la réponse est zéro, inscrire le zéro. (Ex Nombre de suivi anténatal = 0)*

### **A - Identification et données générales sur le CAMSP**

#### **A. I - Identification du CAMSP**

**L'identification se fait en concordance avec l'agrément reçu et l'arrêté d'autorisation :** renseigner le tableau d'identification du CAMSP ; préciser s'il existe une spécialisation pour une partie ou la totalité des places (plusieurs réponses possibles dans le cadre prévu), **indiquer la capacité annuelle en file active** ou à défaut en nombre de places, ou le cas échéant en séances (remplir une seule case, en priorité la file active si l'agrément comporte plusieurs indicateurs d'effectifs. Attention : uniquement si les indicateurs sont cumulatifs ex : 50 enfants en file active + 5 places spécifiques : cocher la case double capacité et entrer les 2 chiffres dans les cases prévues).

#### **A.II – Description du CAMSP et de ses antennes**

Si les antennes fonctionnent avec une partie du personnel du CAMSP principal, et sur le même budget, remplir un seul rapport d'activité pour l'ensemble CAMSP + antennes : des tableaux extensibles en largeur permettent d'identifier et de donner le volume horaire pour plusieurs antennes.

Si une ou des antennes ont un fonctionnement complètement autonome du CAMSP principal, il faudra réaliser un rapport d'activité séparé.

**N° finess :** donner le N° finess de l'établissement principal, sur 9 chiffres avec tous les 0.

Si des antennes sont incluses dans le TB et ont un N° finess spécifique, indiquer le ou les n° finess dans la case prévue.

**Sites géographiques :** nommer les communes d'implantation des sites inclus dans ce rapport d'activité, mais pas des antennes qui feraient l'objet d'un rapport d'activité séparé.

**Amplitude d'ouverture habituelle au public** : il s'agit d'évaluer la continuité du service rendu au public en termes de volume et d'adaptation des horaires, ainsi que de durée annuelle d'ouverture pour chacun des lieux d'implantation. Remplir les tableaux.

**Continuité de la réponse téléphonique** : il s'agit d'évaluer d'une part la durée hebdomadaire de réponse directe au téléphone (le total des plages horaires indiquées dans le tableau s'affiche dans la case grise « Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine »), et d'autre part la capacité à apporter une réponse différée dans un délai d'une semaine (réponse oui / non pour chaque plage horaire proposée).

Réponse directe : un agent est présent pour répondre sur les plages horaires indiquées.

Réponse différée : un répondeur est en place sur les plages horaires indiquées et un agent rappelle dans le délai maximal d'une semaine.

**Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données** : à la fin de chaque partie, cette rubrique permet d'inscrire des remarques uniquement sur les difficultés à répondre : absence de la donnée, donnée non exhaustive, logiciel qui ne permet pas de l'extraire...

## **B - Activité de l'année 2014**

### **B. I - Activité pour l'ensemble des enfants de la file active sur la totalité de l'année**

En 2015 les tableaux d'activité seront remplis pour l'année 2014 seulement ; en 2016 la colonne 2015 sera remplie et l'année 2014 restera en N-1 ; en 2017 les données de 2016 seront entrées et celles des 2 années antérieures seront conservées en vis-à-vis dans certains tableaux.

#### **B. I 1 Nombre d'enfants de la file active et mobilité**

**Nombre d'enfants de la file active (FA)** : nombre d'enfants ayant bénéficié d'une action directe au moins une fois dans l'année. Les actions directes sont des actions réalisées en présence de l'enfant ou de sa famille. Elles incluent les actions prénatales. Chaque enfant n'est compté qu'une seule fois. Parmi ces enfants on compte ceux qui ont été vus pour la 1<sup>ère</sup> fois (entrées), ceux qui sont sortis dans l'année et parmi les enfants sortis ceux sortis après un bilan, diagnostic ou évaluation et ceux sortis après un suivi thérapeutique. Sont aussi comptés les enfants en suivi « post-CAMSP » qui bien qu'étant sortis (dossier clos) ont bénéficié d'une action ponctuelle directe au cours de l'année.

*Les entrées et sorties sont matérialisées par les inscriptions administratives.*

**Nombre d'enfants vus pour la 1<sup>ère</sup> fois** : nombre d'enfants pour lesquels un dossier a été ouvert dans l'année (inscription administrative).

**Nombre d'enfants sortis** : nombre d'enfants de la file active sortis (dont le dossier administratif a été fermé) dans l'année quel que soit le mode d'intervention au cours de l'année. Les enfants qui auraient un dossier administratif encore ouvert sans avoir eu d'intervention dans l'année, seront comptés en enfants sortis, l'année de la clôture de leur dossier.

**Nombre de synthèses effectuées pour les enfants de la file active** : nombre total de synthèses individuelles effectuées au cours de l'année N. Ce nombre est automatiquement rapporté à l'effectif d'enfants de la file active.

#### **B. I 2 Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accueil suivantes au cours de l'année (plusieurs réponses possibles, sauf contact ponctuel)**

*Il s'agit de compter la totalité de l'activité du CAMSP durant toute l'année pour tous les enfants ayant eu au moins une intervention dans l'année ; les enfants ayant bénéficié de plusieurs interventions dans l'année seront comptés plusieurs fois ; les enfants inscrits administrativement mais qui n'ont eu aucune intervention dans l'année ne sont pas comptés dans cette statistique. Ne seront comptés en contact ponctuel que les enfants qui n'ont pas eu d'autre intervention*

*Exemple : W a bénéficié d'un contact ponctuel en mai et rien depuis : il sera compté en contact ponctuel pré-CAMSP;*

*X a bénéficié d'un contact ponctuel en mai, d'un bilan en septembre et octobre, et commencera un suivi thérapeutique en janvier : il sera compté en bilan ;*

*Y a bénéficié d'un contact ponctuel en janvier, d'un bilan en juin, et d'un suivi thérapeutique depuis septembre : il sera compté en bilan et en suivi thérapeutique ;*

*Z est encore inscrit au CAMSP mais n'a bénéficié d'aucune intervention en année N; il n'est pas compté au titre des modalités d'accueil, ni de la file active, ni des enfants sortants. Il sera compté lorsqu'il bénéficiera d'une intervention ou lors de la clôture de son dossier comme enfant sorti dans l'année.*

**Nombre d'enfants de la FA ayant bénéficié d'un contact ponctuel pré ou post-CAMSP :** Le contact peut intervenir soit avant un bilan ou une prise en charge, soit après la période de prise en charge, voire après la sortie du CAMSP. *Dans ce dernier cas, la période de suivi ponctuel, par des actions directes, est effectuée après la clôture du dossier de l'enfant (on ne comptera dans cette catégorie que les enfants en suivi post prise en charge depuis plus d'un an. Les enfants sortis dans l'année seront comptés au titre des modalités de prise en charge dont ils ont bénéficié avant leur sortie).*

**Nombre d'enfants de la FA ayant bénéficié d'une action de prévention, dépistage ou d'un suivi-surveillance :** enfants orientés vers le CAMSP dans le cadre d'une mesure de prévention pour une population considérée à risque, comme par exemple les enfants grands prématurés. Le dépistage a pour but de surveiller le développement de l'enfant et/ou de déterminer la nécessité d'un suivi ultérieur. La période d'activité réalisée en anténatal est incluse dans cette mission de prévention.

La prévention primaire, auprès de collectivités : crèches, PMI... qui ne concerne pas un enfant en particulier n'est pas comptée en nombre d'enfants concernés mais dans la partie BIII – 1 du Rapport d'activité, en nombre d'actions.

**Nombre d'enfants de la FA ayant bénéficié d'un bilan pluridisciplinaire :** le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'évaluer la situation de handicap, d'apprécier les besoins de prise en charge de l'enfant au sein ou en dehors du CAMSP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1<sup>ère</sup> intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.

**Nombre d'enfants de la FA ayant bénéficié d'un suivi thérapeutique :** enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier et reçus au moins une fois par mois. Dès la 1<sup>ère</sup> intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin, l'enfant sera compté dans cette catégorie.

**Nombre d'enfants ayant eu un suivi partagé avec le secteur libéral (hors médecin généraliste) :** enfants bénéficiant d'un suivi thérapeutique régulier au CAMSP et d'une partie des soins par un ou plusieurs professionnels libéraux, hors le médecin généraliste. *(il s'agit de compter les enfants pour lesquels une prise en charge complémentaire est connue du CAMSP et organisée avec lui; cela concerne surtout les enfants en suivi thérapeutique mais éventuellement quelques autres par exemple en attente de soins plus complets au CAMSP.)*

**B I 3 : Nombre total de synthèses individuelles effectuées pour les enfants de la file active:** on compte chaque enfant, chaque fois qu'une réunion de synthèse est faite à son sujet, donc plusieurs possibles par an, voire aucune.

## **B. II - Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents sur la totalité de l'année**

### **Interventions individuelles et collectives**

*Nombre d'interventions auprès des enfants de la FA et / ou de leur famille :*

*L'unité de compte est l'intervention, c'est-à-dire l'action d'un ou plusieurs professionnels auprès d'un ou plusieurs enfants / ou familles simultanément : un entretien, un rendez-vous individuel, une séance collective...comptent pour un. Pour détailler ces interventions on distingue les interventions individuelles ou collectives, les interventions impliquant plusieurs professionnels, les interventions internes ou externes.*

**B II 1 Nombre d'interventions réalisées avec l'enfant et/ou ses parents** au CAMSP ou site du CAMSP

- **nombre d'interventions individuelles** : actions auprès d'un enfant de la FA et / ou de sa famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels. Ces actions incluent les actions de prévention directe auprès des enfants

- **nombre d'interventions collectives** réalisées avec l'enfant et/ou les parents: actions auprès de plusieurs enfants de la FA et / ou de leur famille, pouvant impliquer un ou plusieurs professionnels

- **nombre d'interventions individuelles non réalisées** (enfant absent)

**B II 2 Nombre d'interventions réalisées avec l'enfant et/ou ses parents** hors CAMSP ou site du CAMSP

- Nombre d'interventions à domicile réalisées (en distinguant par un seul / par plusieurs professionnels)

Idem pour les interventions réalisées à l'école hors Equipe de Suivi de la Scolarisation, dans les crèches ou d'autres lieux.

**B II 3 Dont nombre d'interventions réalisées, avec l'enfant et/ou ses parents, par au moins un médecin**

Parmi l'ensemble des interventions des professionnels du CAMSP, au CAMSP ou en dehors, nombre d'interventions effectuées par au moins un médecin du CAMSP. Répartition des interventions entre celles effectuées par le médecin seul et celles effectuées par plusieurs professionnels dont au moins un médecin.

**B. III - Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP consacrées à la concertation interne et externe et à la formation**

*L'unité de compte est l'intervention, c'est-à-dire l'action d'un ou plusieurs professionnels en concertation interne ou auprès d'un ou plusieurs partenaires : on compte le nombre de réunions, pas le nombre de participants.*

**B III 1 Nombre d'actions de prévention primaire réalisées à destination des enfants et parents, dans d'autres lieux que le CAMSP** : indiquer le nombre total d'actions et les lieux des interventions, 4 réponses possibles (maternité, PMI, crèche...)

**B III 2 Nombre de réunions internes réalisées au cours de l'année, hors synthèses individuelles**

Nombre d'interventions liées au fonctionnement interne du CAMSP, à la concertation des professionnels, hors synthèses individuelles comptées par ailleurs.

**.B III 3 Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année**

Nombre de jours consacrés à la formation, y compris la participation à des colloques et journées d'études.

**B III 4 Nombre d'interventions consacrées à l'information et à la formation des partenaires au cours de l'année**

Nombre d'interventions à destination des partenaires (fonction ressources, actions indirectes...), ces actions incluent par exemple les actions de sensibilisation auprès des professionnels, les formations de professionnels externes, les contacts avec les acteurs de l'environnement de l'enfant ...

Seront comptabilisés :

- le nombre total de réunions externes ou rendez-vous avec des partenaires,

-dont les ESS (Equipes de suivi de la scolarisation) comptées dans le total, et spécifiées sur cette ligne distincte,

- le nombre d'actions de formation et information à destination des partenaires, organisées par le CAMSP.

**C - Caractéristiques des enfants présents au 31 décembre de l'année (tous les enfants de la file active non sortis)**

*La description du public du CAMSP est effectuée comme une photographie au 31 décembre de l'année considérée des enfants de la file active encore présents à cette date.*

*En outre, un focus est réalisé sur les enfants en suivi thérapeutique pour lesquels on précise la fréquence des d'interventions (C I 2) et toute la partie C III.*

## **C I – Modalités d’accompagnement des enfants présents au 31 décembre**

Chaque enfant est compté dans le dernier mode d’accompagnement connu.

## **C II – Caractéristiques des enfants présents au 31 décembre**

### **C II 1 Nombre d’enfants selon l’âge au 31 décembre de l’année**

### **C II 2 Nombre d'enfants selon le sexe**

### **C II 3 Nombre d'enfants selon le terme de naissance**

Pour tous les enfants de la file active encore présents, il faut prendre en compte l’âge au 31 décembre de l’année considérée, indiquer le sexe (sauf suivi anténatal) et indiquer le terme de naissance, ou terme inconnu. Des contrôles somme permettent de vérifier que toute la file active est prise en compte.

### **C II 4 Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP**

Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée: pour tous les enfants de la file active il faut prendre en compte l'âge au 1<sup>er</sup> rendez-vous. Le premier rendez-vous correspond au premier contact organisé de l'enfant et / ou de sa famille avec un professionnel du CAMSP (entretien préalable, consultation médicale ...)

### **C II 5 Age moyen des enfants présents au 31/12/N (en mois)**

Somme des âges connus calculés au 31 décembre de l’année considérée, divisé par le nombre d’enfants pour lesquels l’âge est calculé.

## **C. III - Description des enfants en suivi thérapeutique au 31/12/2014 et/ou de la totalité des enfants de la file active**

*Focus sur les enfants en suivi thérapeutique, pour lesquels le CAMSP dispose de plus d’informations. Toutefois si certains CAMSP en l’état actuel de leurs logiciels, ne peuvent pas répondre spécifiquement pour les enfants en suivi thérapeutique, ils peuvent le faire pour la totalité des enfants de la file active. Les CAMSP qui ont les 2 informations peuvent remplir l’ensemble des tableaux, sinon prioriser la description des enfants en suivi thérapeutique.*

### **C. III-1 Nombre d’enfants en suivi thérapeutique selon la déficience principale (1 seule réponse par enfant)**

**La déficience principale** à mentionner ici n’est pas forcément celle qui est au premier plan ni forcément la plus ancienne, mais bien celle qui est à l’origine du handicap le plus invalidant présenté par l’enfant au moment de l’évaluation.

**Codage** : nomenclature des déficiences défini dans l’arrêté du 6 février 2008 relatif au GEVA. Disponible en suivant le lien ci-dessous.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018763838>

La catégorie « aucune déficience avérée à ce jour » concerne les enfants sans déficience connue (par exemple, un enfant à risque du fait d’antécédents familiaux, sans déficience diagnostiquée au 31 décembre de l’année considérée).

**Dont nombre d'enfants avec un handicap rare** : nombre d’enfants pour lesquels la rareté et/ou la complexité du handicap correspondent à la définition du Plan Handicap Rare.

Cf [http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/cir\\_37749.pdf](http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/cir_37749.pdf)

### **C. III-2 Nombre d’enfants en suivi thérapeutique selon quelques pathologies principales diagnostiquées (1 seule réponse par enfant)**

Il s’agit d’indiquer, lorsqu’elle est connue, l’origine de la pathologie principale qui a déterminé l’apparition du handicap au premier plan. Si l’origine est inconnue répondre « origine inconnue » si pas de pathologie, indiquer pas de pathologie diagnostiquée. Ce tableau n’est pas exhaustif, mais vise à repérer quelques pathologies.

### **C. III-3 Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par les facteurs et conditions d'environnement suivants (Plusieurs réponses possibles)**

Facteurs et conditions d’environnement connus par les professionnels du CAMSP. Nomenclature retenue : CIM 10.

### **C. III-4 Nombre d'enfants en suivi thérapeutique avec un dossier MDPH ouvert**

Nombre d'enfants pour lesquels le CAMSP est informé de l'ouverture d'un dossier MDPH. Le taux se calcule automatiquement.

**C. III-5 Mode de garde principal des enfants en suivi thérapeutique au 31/12/N** (1 seule réponse par enfant) Indiquer le nombre d'enfants dans chacun des cas cités :

- aucun mode de garde hormis les parents : les parents ne confient jamais l'enfant à un tiers.

S'il y a un mode de garde ou plusieurs, indiquer le mode de garde principal

- famille ou entourage (correspond aux proches non rémunérés)

- assistante maternelle ou garde à domicile rémunérée

- établissement d'accueil du jeune enfant et autres accueils collectifs non médico-sociaux (crèches, haltes-jeux, jardin d'enfant, centre de loisirs)

- mode de garde inconnu

**C. III-6 Mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus en suivi thérapeutique au 31/12/N**

*La connaissance des modes de scolarisation est limitée aux enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre, pour lesquels la situation est mieux connue.*

Compter les enfants en suivi thérapeutique selon leur situation au 31 décembre : scolarisés à temps plein / à temps partiel moins de 12h / à temps partiel 12 heures ou plus mais moins d'un plein temps / non scolarisés / mode de scolarisation inconnu. Le total doit correspondre au nombre d'enfants en suivi thérapeutique. Pour les enfants scolarisés, indiquer le nombre de scolarisés avec AVS ou EVS et le nombre scolarisés en CLIS ou UE.

**C. III-7 Domiciliation et trajets des enfants en suivi thérapeutique**

Le 1<sup>er</sup> indicateur est le temps de trajet pour un aller au CAMSP, le seuil retenu est de plus ou moins de 30 minutes.

Le 2<sup>ème</sup> indicateur est administratif, les enfants sont-ils domiciliés dans un autre département, voire une autre région.

## **D - Procédure d'accueil des enfants de la file active**

### **D. I - Origine des enfants entrés au CAMSP au cours de l'année N**

Qui est principalement à l'initiative de la venue de l'enfant au CAMSP ? Nombre d'enfants par origine d'accès.

### **D. II - Délai d'accueil au CAMSP**

#### **D II 1 Indicateurs d'attente au 31/12/N**

S'il existe une liste d'attente interne, nombre d'enfants inscrits sur cette liste d'attente au 31 décembre ; il s'agit des enfants en attente d'une place au CAMSP (et pas des enfants du CAMSP en attente d'un soin).

Nombre d'enfants en attente d'un premier rendez-vous : le premier rendez-vous correspond à la première venue de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...). **Liste d'attente interne et attente d'un 1<sup>er</sup> RV seront comptés ensemble.**

Nombre d'enfants en attente entre le 1<sup>er</sup> RV et la 1<sup>ère</sup> intervention (bilan ou soin) : nombre d'enfant inscrits au CAMSP qui ont eu un premier rendez-vous organisé avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...) et sont en attente d'un bilan ou des soins définis lors du 1<sup>er</sup> rendez-vous.

**D II 2 Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N (ne pas remplir si les délais d'attente ne sont pas mesurés)**

Délai moyen entre la réception de la demande de RV et le 1<sup>er</sup> RDV : Délai moyen entre le premier contact et le premier rendez-vous EN JOURS : le premier contact correspond à la première prise de contact par la famille avec le CAMSP (échange téléphonique ou autre)

Délai moyen entre le premier rendez-vous et le début du bilan ou des soins en jours : le premier rendez-vous correspond à la première venue de l'enfant et/ou de sa famille au CAMSP, organisée avec un professionnel du CAMSP (entretien, consultation médicale...).

## **E - Fluidité des parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active**

Lors du test, tous les logiciels ont été en mesure de décliner les enfants sortis de la file active par âge à la sortie.

Pour les autres indicateurs, une partie des tableaux sont répétés pour les enfants en suivi thérapeutique : une partie des CAMSP est en mesure de donner ces informations uniquement pour la file active, ou uniquement pour les enfants en suivi thérapeutique. Il est ainsi possible de remplir l'un ou l'autre tableau, ou les 2 si le logiciel le permet.

### **E 1 Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie**

Correspond au nombre d'enfants sortis (tableau B I)

**E 2 Age moyen à la sortie de tous les enfants sortis pendant l'année N** (moyenne des âges à la sortie en mois)

**E 3 Age moyen à la sortie des enfants sortis après un suivi thérapeutique pendant l'année N** (moyenne des âges à la sortie des enfants qui étaient en suivi thérapeutique)

**E 4 Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge**

**E 5 Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N** (moyenne des durées en mois entre l'inscription au CAMSP et le départ)

**E 6 Motif de sortie et orientation prévue**

On indique d'une part le motif de départ du CAMSP et d'autre part l'orientation prévue, s'il y en a une.

*Pour les 2 indicateurs il est possible de répondre dans la 1<sup>ère</sup> colonne pour tous les enfants de la file active, dans la 2<sup>ème</sup> colonne seulement pour les enfants en suivi thérapeutique. Selon les logiciels il est possible de répondre soit pour la file active, soit pour les enfants en suivi thérapeutique, soit pour les 2.*

**E 6 1 Nombre d'enfants selon le motif de sortie du CAMSP**

Les motifs proposés sont fin de prise en charge (âge, fin des soins requis...), déménagement ....

**E 6 2 Nombre d'enfants selon l'orientation prévue**

Il s'agit de l'orientation prévue avec les parents à la sortie du CAMSP. Si une orientation par défaut est indiquée en plus de l'orientation préconisée, il ne faut pas en tenir compte ici.

En cas de double orientation, il faut tenir compte de l'ensemble des structures concernées (par exemple, si un enfant est orienté vers le secteur pédopsychiatrique avec un accompagnement par un SESSAD, cet enfant sera comptabilisé deux fois : une fois dans l'indicateur en SESSAD et une fois dans l'indicateur en secteur de pédopsychiatrie).

**E 7 Fluidité à la sortie du CAMSP :**

Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N et en attente d'une place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale, dont nombre d'enfants ayant une notification CDAPH non réalisée pour une autre structure.

## **F - Ressources humaines**

### **F. I – Ressources internes**

Remplir le tableau des effectifs du personnel en ETP pourvus et non pourvus au cours de l'année ; pour les effectifs non pourvus, 2 indicateurs : d'une part les effectifs non pourvus au 31 décembre de l'année, d'autre part le cumul en mois-ETP d'effectifs non pourvus (*ex : 3 mois de kiné à plein temps = 3 mois ; 4 mois de psychologue à mi-temps = 2 mois*)

### **F. II – Partenariat**

Indiquer par oui les partenariats formalisés, en cours ou sans formalisation, la dernière colonne grisée se remplit s'il n'y a aucune réponse sur une ligne.

Les deux dernières lignes du tableau permettent de rajouter éventuellement d'autres partenariats.

## G - Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population

**Le CAMSP ne doit renseigner que le périmètre d'intervention constaté** : les CAMSP devront indiquer la liste des codes postaux de domiciliation des enfants, pour connaître l'attractivité, ou la zone de couverture réelle du CAMSP.

Les codes postaux présents dans les logiciels doivent pouvoir être extraits sous forme de liste ou de fichier.

Contrairement à ce qui est indiqué sous le tableau vous pouvez séparer les codes postaux soit par des tabulations (fichier .txt) soit par des points-virgules (fichier .csv) soit saisir à la main les codes postaux séparés par des points-virgules, s'il y en a peu.

**L'ARS remplira le tableau indiquant le périmètre d'intervention du CAMSP :**

**Exemple :**

<b>A remplir par l'ARS</b>	<b>Département(s)</b>	<b>Communes</b>
Périmètre d'intervention du CAMSP défini par l'autorité de tarification	1/ 93	2/ 93045 ;93006
Nombre total d'habitants 1/ du département - 2/ des communes du périmètre défini (INSEE)	3/ 1 530 549	4/ 57 014
Nombre total d'enfants de 0 à < 5 ans du département ou des communes du périmètre défini (INSEE)	5/ 126 378	6/ 4 372

**Les données de contexte seront pré-remplies par la CNSA et l'ARS.**

Le chiffrage du bassin de population est à faire la 1<sup>ère</sup> année de remplissage du rapport d'activité. Il s'agit pour l'ARS de décrire le périmètre d'intervention du CAMSP défini dans l'agrément :

- 1 - d'indiquer le code du ou des départements couverts par l'agrément (ex : 93)
- 2 - d'indiquer les codes INSEE des communes couvertes par l'agrément : code département + code commune ; les codes INSEE seront séparés par des points virgules (ex : 93045;93006 pour Les Lilas et Bagnolet) ou par des tabulations (fichier .txt et copier/coller la liste de codes)
- 3 - d'additionner les populations du ou des départements complets
- 4 - d'additionner les populations d'une ou plusieurs communes
- 5 - d'additionner le nombre d'enfants de 0 à moins de 5 ans\* du ou des départements complets
- 6 - d'additionner le nombre d'enfants de 0 à moins de 5 ans\* d'une ou plusieurs communes.

*\*La donnée disponible par tranche d'âge est fournie par l'INSEE de 5 ans en 5 ans*

*Les données sont fournies par la CNSA, des données plus complètes peuvent être téléchargées sur le site de l'INSEE : [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=pop-sexe-age-quinquennal](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=pop-sexe-age-quinquennal)*